



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le mardi 2 juin 2026

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 20 mai 2026 et le 2 juin 2026 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Implantation d'une serre photovoltaïque sur la commune de Génissieux (26)
- Aménagement du secteur de Poutran (pistes et remplacement de télécabine) - "réhabilitation de la piste Champ Clotury" sur la commune d'Oz-en-Oisans (38)
- Réaménagement du site des Bois Noirs Limouzat, ancien site minier uranifère, sur la commune de Saint-Priest-la-Prugne (42)
- Augmentation d'activité d'une installation de tri et recyclage de déchets par la mise en place d'un broyeur à fragmentation de déchets et d'une cabine de peinture sur la commune de Romans-sur-Isère (26)
- Construction d'un lycée et des équipements scolaires et parascolaires, de stationnement et d'infrastructures sur la commune de Gex et mise en compatibilité du PLUiH du Pays de Gex (01)
- Modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Cros (63)
- Modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la Ricamarie (42)
- Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Martin-d'Août (26)
- Construction d'un lycée et des équipements scolaires et parascolaires, de stationnement et d'infrastructures sur la commune de Gex et mise en compatibilité du PLUiH du Pays de Gex (01)

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Claudia Ferreira - Tél : 01 40 81 97 50

Mél : claudia.ferreira-da-silva@developpement-durable.gouv.fr

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

- Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes du Val de Ligne (07)
- Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan local de département (PLUi-HD) (73)

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez ici.

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>